

Burundi**Verrouillage de l'espace public et censure de l'information à l'approche des élections présidentielles****RD Congo****Une liberté restreinte pour la société civile et l'opposition politique****Rwanda****La liberté d'expression et de la presse : entre avancées législatives et préoccupations internationales****LIGUE DES DROITS DE LA PERSONNE DANS LA REGION DES GRANDS LACS (LDGL)**

Le 3 mai dernier le monde entier a célébré la journée internationale de la liberté d'expression. Cette journée est l'occasion de rappeler l'importance de la liberté d'expression, et de la liberté de la presse, comme fondement de toute démocratie. Cette liberté fondamentale, pierre angulaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, est nécessaire à l'échange d'informations et d'idées, à la réalisation des droits humains, ainsi qu'à la mise en évidence des injustices, des abus et de la corruption. Elle implique l'obligation pour les Etats de garantir l'existence de médias libres et indépendants, et l'expression des opinions dissidentes.

Burundi : Verrouillage de l'espace public et censure de l'information à l'approche des élections présidentielles

A l'approche des élections présidentielles prévues au Burundi fin juin prochain, et suite aux manifestations populaires contre la candidature du président Nkurunziza à un troisième mandat, les autorités ont pris de nombreuses mesures restrictives des libertés individuelles, du libre exercice de la liberté d'expression et du droit à l'information.

C'est ainsi que la Radio Publique Africaine (RPA), une des radios privées les plus écoutées sur le territoire national, a été fermée, tandis que toutes les radios privées indépendantes comme Bonesha FM et Isanganiro ont vu leurs émetteurs débranchés à l'intérieur du pays.

Sur décision des mêmes autorités, la Maison de la Presse, d'où émettaient en synergie plusieurs radios privées indépendantes et qui assuraient une couverture en direct du déroulement des manifestations, a été fermée lundi 27 avril 2015.

Ces mesures ont eu pour conséquences de priver les citoyens de l'intérieur du Burundi de leur droit à l'information concernant l'évolution de la situation et leur sécurité.

L'accès à internet a également été limité à Bujumbura. Plusieurs réseaux sociaux, dont WhatsApp, Twitter et Facebook, ont été coupés mercredi 29 avril sur les téléphones portables, suite à la lettre assortie d'une liste de sites à suspendre adressée aux opérateurs par l'Agence de Régulation et de Contrôle des Télécoms (ARCT), régulateur burundais du secteur.

Le chef de la Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Burundi, David Martin, a exprimé sa vive préoccupation à ce sujet. Selon lui : « *Pour aller vers des élections crédibles, il faudrait [...] autoriser la réouverture des radios indépendantes et rouvrir l'accès aux réseaux sociaux et aux téléphones mobiles. Ce serait un minimum pour de possibles élections crédibles. Si les élections devaient avoir lieu aujourd'hui, je dirais que les conditions pour un scrutin régulier ne sont pas réunies, mais cela peut encore être corrigé.* », a-t-il déclaré.

Suite à la récente tentative de coup d'Etat militaire ce mercredi 14 mai, les radios privées ont été ouvertes à nouveau et les restrictions de l'accès à internet ont été suspendues, toutefois, la situation très instable au Burundi fait toujours craindre de nouvelles mesures restrictives de la liberté d'expression et de la presse. A ce jour le media www.iwacuburundi.org a suspendu la diffusion des informations en ligne suite aux menaces contre ses journalistes. Bien d'autres journalistes et acteurs d'opinion vivent aujourd'hui en cachette par crainte des représailles après l'échec du putsch car ils sont assimilés aux acteurs politiques de l'opposition qui sont contre le 3^{ème} mandat du président actuel.

La LDGL exhorte le gouvernement burundais à garantir le libre accès à l'information aux citoyens et à faciliter le bon fonctionnement des radios et autres médias sur le territoire national, tout en cessant les actes d'intimidation et de harcèlement contre les professionnels des medias, surtout ceux indépendants. Elle l'encourage ainsi à s'abstenir de toute interférence dans la libre communication d'informations et d'opinions dans le cadre d'un processus électoral apaisé, transparent et inclusif. La LDGL interpelle aussi les Burundais et les amis du Burundi à favoriser la paix, la cohésion et la stabilité sur toute l'étendue du territoire national et à s'abstenir de représailles afin de conduire le pays vers des élections libres, démocratiques et participatives. Elle fustige aussi les attaques ciblées orientées vers les acteurs politiques qui sont de nature à hypothéquer la cohésion nationale et la consolidation de la démocratie au Burundi.

RD Congo: Une liberté restreinte pour la société civile et l'opposition politique

En RDC, le procès de quatre militants du mouvement citoyen « Lutte pour le changement » (« Lucha »), accusés « d'incitation à la désobéissance », s'est ouvert le 20 mai dernier.

Ce procès intervient suite à l'interpellation, le 15 mars 2015 à Kinshasa, de trois leaders du mouvement sénégalais « Y'en a marre » et un burkinabè du « Balai citoyen », suite à leur venue en RDC dans le cadre d'échanges d'expérience avec les jeunes congolais sur la participation au processus électoral.

Ils avaient été invités par le mouvement d'action civique de jeunes congolais « Filimbi », synonyme de « Sifflet » en français, pour animer un séminaire sur l'engagement civique des jeunes. Une trentaine d'autres personnes avaient également été interpellées lors de cette même journée.

Le porte-parole du gouvernement congolais, Lambert Mende, a indiqué qu'il était reproché aux leaders de « Y'en a marre » et du « Balai citoyen » de promouvoir la violence en assurant une formation des jeunes congolais à l'usage des instruments de violence. Ces leaders ont finalement été libérés quatre jours après leur arrestation.

En marge de la réunion du Conseil de sécurité de l'ONU, à New-York, le jeudi 19 mars, le Représentant Spécial du Secrétaire Général de l'ONU en RDC, Martin Kobler, s'est dit préoccupé par ces arrestations.

« Je suis préoccupé pour ça parce qu'il faut de l'espace pour la société civile. On ne peut pas imaginer les élections sans la participation de la société civile et les autres groupes comme l'opposition. Il faut laisser de l'espace à l'opposition et il faut qu'il y ait la liberté d'expression », a-t-il déclaré.

Le chef de la MONUSCO a également dénoncé les actes de violations des droits de l'homme notamment la coupure de l'internet et des différents réseaux sociaux au lendemain des manifestations de janvier dernier contre la loi électorale en RDC. Toute mesure d'intimidation et de restriction de la liberté d'expression doit être dénoncée, de même que les arrestations arbitraires dépourvues de fondement légal sérieux.

La LDGL déplore que les mouvements d'actions citoyennes et les échanges d'expériences entre les acteurs de la société civile soient assimilés à des mouvements subversifs dans le seul but de limiter l'espace et l'efficacité de la société civile pour des mobiles purement politiques. Ces agissements témoignent de l'existence de restrictions à la liberté d'expression sans laquelle le droit d'association et de réunion pacifique s'en trouverait aussi violé.

La journée internationale de la liberté d'expression doit être une opportunité de réflexion sur l'environnement politique et légal de la jouissance de cette liberté et les restrictions rencontrées afin de plaider pour une amélioration de ce droit. Elle est aussi souvent une occasion pour les détracteurs de la liberté d'expression d'analyser l'impact de leurs mesures sur le développement de la presse et de médias libres et indépendants.

La LDGL rappelle de surcroît que la liberté d'expression est un pilier non négligeable pour consolider la démocratie et la bonne gouvernance, suite aux échanges, aux débats et à l'interaction qu'elle favorise. Cette exigence est particulièrement primordiale pour un meilleur aboutissement des préparatifs électoraux en général et des élections présidentielles prévues en 2016 en particulier.

Rwanda : La liberté d'expression et de la presse : entre avancées législatives et préoccupations internationales

Au Rwanda, si les nouvelles lois sur les médias adoptées en 2013 démontrent l'importance que le gouvernement accorde à une presse libre, dynamique et professionnelle, impliquant notamment les droits des journalistes à la liberté d'opinion et d'expression, à l'autorégulation et à l'interdiction de la censure ; il ne manque jamais d'occasions pour les diplomates d'encourager tout de même le Rwanda à poursuivre la réforme des médias en cours et à garantir la libre expression de toutes les voix d'opposition.

Certains événements récents ont en effet pu soulever certaines critiques de la communauté internationale, et particulièrement de l'organisation Reporters Sans Frontières (RSF), qui a, à l'occasion de la journée internationale de la liberté de la presse, soulevé des critiques concernant le libre exercice de la liberté de la presse et de la liberté d'expression au Rwanda.

RSF a ainsi récemment dénoncé les conclusions de la commission chargée d'enquêter sur les accusations de négationnisme du génocide portées contre la BBC après la diffusion, en octobre 2014 au Royaume-Uni, du documentaire « Rwanda : The Untold Story ». Cette commission a suggéré au gouvernement rwandais de résilier son accord avec le service public audiovisuel britannique et d'engager une procédure pénale et civile contre le service. La position du gouvernement rwandais dans ce dossier est toujours attendue.

Après la suspension des émissions radiophoniques en kinyarwanda le 25 octobre 2014, la BBC craint ainsi également celle de ses services en anglais et en swahili dans le pays.

Le rapport rendu par la Commission à l'Autorité rwandaise de régulation des médias (Rwanda Utilities Regulatory Authority – RURA), le 28 février 2015, a conclu que la BBC avait abusé de la liberté de la presse et de la liberté d'expression, violé sa ligne éditoriale, transgressé les normes journalistiques et enfreint les lois rwandaises, en particulier celles relatives à la négation du génocide et au révisionnisme, à l'incitation à la haine et à la division parmi les Rwandais.

RSF a dénoncé les recommandations disproportionnées de cette commission d'enquête et a appelé le gouvernement rwandais à permettre la réouverture de l'antenne de la BBC, précisant que « *c'est le jugement de cette commission qui viole ici la liberté de la presse et d'expression en censurant la BBC et en tentant d'imposer une version unilatérale de l'Histoire qui ne tolère aucun débat* ».

Par ailleurs, RSF a également exprimé son inquiétude suite à la décision du tribunal de Kigali de condamner le journaliste Cassien Ntamuhanga à une peine de 25 ans de prison pour conspiration contre le gouvernement. Ce qui constitue une tentative de restriction de la liberté de la presse.

Le journaliste et directeur de la radio confessionnelle « Amazing Grace » a été condamné le vendredi 27 février 2015 au terme d'un procès initié en novembre 2014. Alors qu'il plaidait non coupable, le journaliste a été reconnu coupable de toutes les charges pesant contre lui : « formation d'un groupe criminel », « conspiration contre le gouvernement ou le président de la République », « complicité de terrorisme » et « entente en vue de commettre un assassinat ». L'avocat de Cassien Ntamuhanga a déclaré vouloir faire appel de cette décision.

Dans ce même environnement, M. Fred Muvunyi, le président de la RMC, la jeune instance indépendante de régulation des médias, avait annoncé sa démission de cette institution le 12 mai dernier. Selon l'Association rwandaise des journalistes, M. Muvunyi aurait été victime de pressions suite à son opposition à la suspension de la BBC et à ses critiques du projet d'arrêt du Premier ministre opérant un transfert de compétences de RMC au profit de la RURA. Un tel transfert ôterait à RMC toute sa compétence et remettrait en cause sa raison d'être, alors que sa mise en place constituait une avancée significative dans le développement d'une presse libre, indépendante et professionnelle.

Au vu des développements récents dans le secteur de médias, la LDGL exhorte le gouvernement à réaffirmer son engagement de mettre en œuvre les droits des journalistes garantis par la loi n° 04/2013 sur l'accès à l'information, et à protéger les journalistes et autres professionnels des médias contre les actes d'intimidation dans l'exercice de leur profession. La LDGL rappelle qu'il est temps de renforcer les actions en vue de conserver toutes les avancées réalisées dans le secteur de la presse et des médias, et d'encourager les journalistes à plus de professionnalisme dans leur métier.



LIGUE DES DROITS DE LA PERSONNE DANS LA REGION DES GRANDS LACS (LDGL)

Secrétariat Exécutif

B.P. 3042 Kigali
amaninewsletter@gmail.com
www.ldgl.org

Comment s'abonner ? Écrivez un email à amaninewsletter@gmail.com et recevez nos lettres d'information toutes les deux semaines.

Comment se désabonner ? Vous pouvez vous désabonner de cette lettre d'information à amaninewsletter@gmail.com, nous supprimerons votre adresse email de la liste de diffusion à votre demande.